

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLENAY**

**Séance du vendredi 27 mars 2026**

Nombre de Conseillers  
Afférents au Conseil : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

Date de la convocation :  
23 mars 2026

Date d'affichage :  
23 mars 2026

**Présents** : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Romane DEPARDAY, Marina DUPUY, Nadia MARDON, Isabelle MICHARD, Nalia MICHOUX Evelyne MILLEREUX, Messieurs Michel CANTENEUR, Laurent GERMAIN, Cyril JOUNEAU, Julien JOURDAINE, Philippe LEVIEUX, Jean-Michel MARTINAT, Benjamin RONDIER.

**Secrétaire de séance** : Cyril JOUNEAU

**DELIBERATION N° 2026-22**

**Objet : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunale de l'Aménagement de la Loire et de ses Affluents**

Le Conseil Municipal de la commune de Vallenay,

Vu l'article L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que chaque commune est représentée dans le comité par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunale de l'Aménagement de la Loire et de ses Affluents ;

Considérant, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal a décidé de ne pas procéder au scrutin secret par 15 voix "POUR" ;

Considérant que les délégués sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative des suffrages exprimés au troisième tour. La parité ne s'applique pas.

Il y a lieu d'élire de nouveaux délégués qui occuperont ces fonctions pour la durée du mandat,

Conformément à la loi, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués de la commune de Vallenay au Syndicat Intercommunale de l'Aménagement de la Loire et de ses Affluents.

Après avoir procédé au vote, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, ont élu et ont été proclamés :

Délégué titulaire :

Monsieur Cyril JOUNEAU par 15 voix

Délégué suppléant :

Monsieur Benjamin RONDIER par 15 voix

Le Conseil Municipal charge Madame le maire de transmettre cette délibération au Syndicat Intercommunale de l'Aménagement de la Loire et de ses Affluents.

Pour extrait certifié conforme,  
Vallenay, le 27 mars 2026

Le secrétaire de séance  
Cyril JOUINEAU

Le Maire,  
Marina DUPUY

